



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 02 MARS 2023

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 02 mars 2023 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Julien BLANC, M. Jean – Claude HINDERSCHIETT, M. John NARDELLI, M. Tomy RADET et M. Jean SCOMPARIN.

Membres excusés : M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA.

Membres absents : M. Grégory CREMA, M. Antoni MENEGUZZI, M. Philippe OTTONE.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 09 / 02 / 2023;
- 2 – Point sur l'Assemblée Générale de l'A.A.P.P.M.A.F.;
- 3 – Point sur la réunion de la gestion du lac aux castors;
- 4 – Point sur l'embauche d'un pisciculteur pour la pisciculture de Varens à Passy;
- 5 – Présentation et choix de deux bureaux d'étude pour le plan pêche;
- 6 – Délibération autorisant le Président de l'A.A.P.P.M.A.F. à demander une subvention au Conseil Départemental
- 7 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 09 / 02 / 2023 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 09 février 2023, est adopté à l'unanimité.

2 – Point sur l'Assemblée Générale de l'A.A.P.P.M.A.F. :

L'Assemblée générale s'est dans l'ensemble bien déroulée.

Un Carpiste a exprimé son mécontentement concernant le nouveau calendrier. Suite à une réunion ou nous l'avions précédemment écouté, il souhaitait que certains lacs soient ouverts toute l'année à la pratique de la pêche de carpe de nuit. Le Conseil d'Administration n'y est pas opposé mais il fut rappelé qu'aucun lac n'appartient à l'A.A.P.P.M.A.F. Il faut composer avec les Municipalités et y aller doucement pour ne pas les brusquer. C'est la raison pour laquelle il fut décidé dans un premier temps de rallonger le calendrier actuel. Selon les discussions, le sujet pourra être évoqué.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



3 – Point sur la réunion de la gestion du lac aux castors :

Mardi 28 février 2023 à 14 heures 00, une réunion s'est tenu au siège de l'A.A.P.P.M.A.F. concernant la gestion du lac aux castors (anciennement Bien Noyé). Les Participants étaient : Messieurs Yann MAGNANI (Président de la F.D.A.A.P.P.M.A. 74), René VENET (Vice – Président de la F.D.A.A.P.P.M.A. 74), Gabriel LOCOGE (Animateur à la F.D.A.A.P.P.M.A 74), Franck MARGAS (Président de l'A.A.P.P.M.A.F.), Henri – Pierre BLANES (Trésorier et Vice – Président de l'A.A.P.P.M.A.F.) Julien BLANC, Tomy RADET et Jean SCOMPARIN (Administrateurs de l'A.A.P.P.M.A.F.).
Monsieur LOCOGE a présenté le projet suivi d'une visite du site en compagnie du Président du S.M.3A.

4 – Point sur l'embauche d'un pisciculteur pour la pisciculture de Varens à Passy :

Monsieur MARGAS annonce que les Administrateurs de la Société de pêche de Passy / Chedde auraient trouvé une Personne pour la gestion de la pisciculture de Varens embauché à mi – temps. M. MARGAS et M. PICOLLET - PELLET ont déjà eu un premier contact avec cette Personne mais ils doivent le revoir afin de finaliser son contrat de travail.

5 – Présentation et choix de deux bureaux d'étude pour le plan pêche :

M. MARGAS passe en revue les propositions de quatre bureaux d'études et le Conseil d'Administration choisit IDEE AQUACULTURE et AQUAREAK pour lancer l'étude préliminaire permettant d'estimer les couts des projets concernant les trois piscicultures des Merzières à Ayze, du Mont – Blanc à Saint – Pierre en Faucigny et de Varens à Passy.

6 – Délibération autorisant le Président de l'A.A.P.P.M.A.F. à demander une subvention au Conseil Départemental :

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Président MARGAS à faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans la cadre du Plan pêche concernant l'achat d'un filet pour vider les bassins de la pisciculture de Varens à Passy et d'une épuisette.

7 – Tour de table :

- ❖ Monsieur MEGOZ évoque l'interdiction Européenne du plomb qui devrait être mise en place d'ici trois ans. Il a par ailleurs envoyé un courriel concernant une pétition contre les pollutions des rivières et notamment le Rhône. Monsieur MEGOZ parle d'une structure dans les tribunaux pour les délits environnementaux. Il fera suivre le lien.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



- ❖ Monsieur HINDERSCHIETT fait remarquer qu'il n'y avait pas grand monde pour installer et débarrasser la salle lors de la dernière Assemblée générale. Il souhaiterait que les Membres du conseil d'Administration s'investissent un peu plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 06 avril 2023

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971